



Former

FSE+

INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA FORMATION

FSE+

Qu'est-ce que c'est ?

Le Fonds Social Européen + est une aide pour **développer les compétences de tous vos salariés, sécuriser les emplois et accompagner les évolutions** de votre secteur d'activité.

Ce projet vous permet de :

- Renforcer l'employabilité de vos équipes ;
- Adapter votre entreprise aux transitions économiques et technologiques.

1 Bénéficiaires

Toutes les entreprises relevant du champ d'intervention d'Opcop EP (France métropolitaine et DROM).



À noter :

Une attention particulière sera portée sur :

- Les jeunes de moins de 26 ans ;
- Les salariés de 55 ans et plus ;
- La mixité des métiers ;
- Les salariés les moins qualifiés ;
- Les salariés en situation de handicap.

2 Thématiques de formation

Vous pouvez bénéficier de ce financement si votre projet de formation répond à l'un des axes suivants :

- Transformation numérique et compétences digitales ;
- Transition écologique et développement durable ;
- Compétences relationnelles, management et RH ;
- Santé et bien-être au travail ;
- Développement des compétences métiers ;

Plus d'informations : opcoep.fr

- Adaptation aux mutations économiques et sociales ;
- Innovation et créativité ;
- Réapprentissage des savoirs fondamentaux.

Ne sont pas éligibles :

Les actions relevant de l'obligation de sécurité incombant à l'employeur et les formations en e-learning, les formations internes, les actions de formation en situation de travail (AFEST).

3 Financement

Grâce au FSE + et au soutien financier d'Opcop EP* le coût pédagogique de vos actions de formation peut être pris en charge jusqu'à 100 %. Un forfait de rémunération à hauteur de 12€ HT de l'heure par stagiaire peut être mobilisable dans certains cas.

*Sous réserve de fonds disponibles

	Entreprises de moins de 50 salariés	Entreprises de 50 salariés et plus
Taux de prise en charge	Jusqu'à 100% des coûts éligibles (50 % par le FSE+ et 50 % par des fonds propres)	Jusqu'à 50 % des coûts éligibles par le FSE+
Plafonds	350 € /stagiaire/jour, dans la limite de 2 500 € HT/jour ou net de taxe /jour pour les groupes de stagiaires	175 € /stagiaire/jour, dans la limite de 1 250 HT€/jour ou net de taxe /jour pour les groupes de stagiaires



À noter :

Aucun autre cofinancement public (CPF, Pro A...) ne peut compléter la prise en charge FSE+.



Cofinancé par l'Union européenne



4

Démarche

Votre conseiller Opco EP vous accompagne tout au long de votre démarche de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.

Pour en bénéficier, prenez contact avec votre conseiller : opcoep.fr/mon-conseiller

Pour en savoir plus :
opcoep.fr/fonds-social-europeen#Dispositif-national



À noter :

- Les dossiers de demande de subvention doivent être transmis à votre conseiller avant le début de l'action de formation ;
- La date limite de dépôt de votre demande est fixée au 03/11/2025 ;
- Les actions de formation doivent être terminées au 31/12/2025.